ARNO STERN TRAINING

86110 CHOUPPES, R.C.S. 888 315 678, APE 8559 A. Nº de déclaration d'activité 11756110375

Règlement intérieur Formation Arno Stern - dispensée par Arno Stern Training

Le présent règlement s'applique à tou(te)s les stagiaires. Chaque stagiaire accepte les termes du présent contrat lors de son inscription à une formation dispensée par Arno Stern Training.

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires par le site internet www.arnostern.com. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage : horaires de début et de fin de session, ainsi que les temps de pause.

Les stagiaires sont tenu(e)s de se connecter à la plateforme numérique (salle de cours virtuelle) sur laquelle se déroule l'action de formation en utilisant le jeton de présence (code alphanumérique) qui leur a été fourni 48 heures avant le début de la formation, jeton qui leur est strictement personnel. Afin de faciliter la communication pendant la formation, il est demandé aux stagiaires d'afficher, au moment de se connecter à la plateforme, leurs nom et prénom tels qu'ils apparaissent sur leur bulletin d'inscription.

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir les responsables en charge de la formation et s'en justifier.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles exposées aux responsables en charge de la formation.

Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation. Elle est réservée aux stagiaires ayant été présent(e)s pendant l'intégralité de l'action de formation.

Accès à la plateforme numérique de l'Organisme de formation

Les stagiaires ayant accès, pour suivre leur stage, à la plateforme numérique (salle de cours virtuelle) dédiée, ne peuvent y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel de l'organisme de formation ou aux stagiaires.

Information et communication par fenêtre de discussion

Lors de l'action de formation, une fenêtre de discussion écrite (« tchat ») est mise à disposition sur la plateforme numérique dédiée. Cette interface est utilisée pour les séances d'interactivité entre les formateurs et les stagiaires. En dehors de ces temps réservés aux échanges (questions-réponses, séances interactives), il est demandé aux stagiaires d'éviter d'utiliser cette interface, sauf en cas de problème urgent (problème technique, panne ou incident). La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites.

Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er janvier 2022.